



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-06
Location de salles municipales – tarifs 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

EXCUSE : Amadou Diallo

ABSENTS : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

06- SALLES MUNICIPALES – Location - Tarifs 2023

Sur le rapport de Monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire, chargé de l'élaboration citoyenne du budget, finances et commission communale des impôts, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant la « LOCATION de SALLES MUNICIPALES » ont été fixés par délibération en date du 15 novembre 2021 pour les tarifs 2022,

Vu les avis favorables de la commission finances du 13 octobre 2022 et du bureau municipal du 24 octobre 2022,

Considérant la liberté dont les collectivités territoriales disposent en matière de fixation des tarifs d'occupation du domaine public,

Considérant qu'en septembre 2022, la hausse de l'inflation a atteint 5,9% sur un an (source INSEE),

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
 Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-06
 Location de salles municipales – tarifs 2023

Les tarifs des locations de salles municipales sont actualisés à hauteur de + 3% (arrondis à la dizaine de centime inférieure ou supérieure)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Avec 25 voix Pour et 3 contre,

Décide d'augmenter les tarifs de location des salles municipales de 3 % (arrondis à la dizaine de centime inférieur ou supérieur) comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

LIEUX	Pour mémoire Année 2022	Tarifs au 01/01/2023
<i>Salle de la Libération</i>		
Association & Montatairiens	253,34 €	261 €
Extérieurs	505,36 €	521 €
Caution	500 €	500 €
<i>Salle du sous-sol de la Mairie</i>		
Tarif unique	102,92 €	106 €
Caution	155 €	155 €
<i>Centre de loisirs</i>		
Associations & Montatairiens	253,34 €	261 €
Extérieurs	505,36 €	521 €
Caution	155 €	500 €

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-06
 Location de salles municipales – tarifs 2023

	Pour les Associations et les Montatairiens		Pour les Extérieurs	
	Pour mémoire Tarifs Année 2022	Tarifs au <u>01/01/2023</u>		Tarifs au <u>01/01/2023</u>
Espace de Rencontres				
Salle 1 sans office	395,84 €	408 €	791,68 €	815 €
Salle 2 sans office	395,84 €	408 €	791,68 €	815 €
Salle 2 avec office	527,79 €	544 €	1055,59 €	1087 €
Salle 1 & 2 sans office	659,73 €	680 €	1319,48 €	1359 €
Salle 1 & 2 avec office	791,68 €	815 €	1583,38 €	1631 €
Caution	500 €	500 €	500 €	500 €



Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino